Quatre-vingt-troisième année. — N° 196. Le Numéro : 12 francs. Mercredi 22 Août 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 20 août 1951 portant habilitation à signer au nom du président du conseil (p. 8962)

Arrêtés du 20 août 1951 portant délégations de signature (p. 6962).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décrets du 17 août 1951 portant délégations de signature (p. 8963).

Ministère de la justice.

Décret n° 51-1012 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc (rectificatif) (p. 8963).

Arrêtés portant acceptation de démission et admission à la retraite (administration pénitentiaire et éducation surveillée) (p. 8963).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets des 18 et 20 août 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8963).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 20 août 1951 homologuant une décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1951 (p. 8964).

Arrêtés du 21 août 1951 portant délégations de signature (p. 8964).

(1 f.)

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 9 août 1951 portant remises de débets (p. 8967).

Arrêté du 10 août 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 8967).

Arrêtés portant nomination, titularisation et intégrations (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 8968).

Tableau d'avancement, pour l'année 1950, des secrétaires administratif du service des poudres (p. 8968).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1951 (grandes classes) (p. 8968).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 51-1039 du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels (p. 8968).

Arrêté du 20 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat au commerce (p. 8969).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant renouvellement des commissions administratives paritaires de l'administration centrale (rectificatif) (p. 8966).

Arrêté portant fin de détachement (bibliothèques) (p. 8966).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielle (école Violet) ayant obtenu, en 1951, le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (p. 8966).

Liste des élèves ayant obtenu, en 1951, le diplôme de l'école des hautes études commerciales (p. 8966).

Liste des élèves ayant obtenu, en 1951, le certificat d'études commerciales supérieures (académie commerciale pour étudiants étrangers) (p. 8967).

Liste des élèves de l'école de dessin et d'apprentissage des chambres syndicales des dentelles, tulles et broderies et de la passementerie ayant obtenu, en 1951, le diplôme de dessinatrice en dentelles et broderies (p. 8967).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de l'Isère (rectificatif) (p. 8969).

Arrêtés portant nomination et titularisations (écoles nationales d'agriculture et services agricoles) (p. 8969).

Liste des candidats admis dans les écoles nationales vétérinaires (concours 1951) (p. 8969).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 20 août 1951 portant nomination et cessation de fonctions de directeurs à l'administration centrale (p. 8970).

Arrêtés du 3 août 1951 approuvant la dissolution de sociétés d'habitations à loyer modéré (p. 8970).

Arrêté du 10 août 1951 portant homologation d'un coefficient d'adaptation départemental au Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 8970).

Arrêté du 20 août 1951 portant délégation de signature (p. 8970).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Décès de députés. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8971).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions générales. — Démission de sénateurs. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8974).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membres de commissions, du comité directeur du F. I. D. E. S. et du comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (p. 8975).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8975).

Annonces (p. 8976).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 108 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 21 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6355).

N° 58 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 21 août 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2089).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 34

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 21 août 1951 (p. 671).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 20 août 1951 portant habilitation à signer au nom du président du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 31 janvier 1935 portant organisation des services administratifs de la présidence du conseil, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre-Henri Lenoir, chargé de mission à la présidence du conseil, est habilité, en cas d'empêchement de M. André Ségalat, à signer, au nom du président du conseil des ministres, les ordonnances de payement, de virement et de délégation, les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépenses, les ordres de recettes et autres pièces comptables, les marchés, conventions, contrats et avenants dont le montant ne dépasse pas 5 millions de francs, les arrêtés de débet et états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et, d'une façon générale, toutes décisions ayant trait à l'exécution du budget ou à la gestion administrative de la présidence du conseil.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

R. PLEVEN.

Délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement du conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret du 16 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Monnet, commissaire général du plan, pour signer au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre du commissariat général du plan, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures et approbation desdits marchés, en général, toutes opérations comptables intéressant ce même budget;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du commissariat général du plan.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire général du plan, M. Etienne Hirsch, commissaire général adjoint, et M. Maurice Aicardi, chef de service, sont autorisés à signer en son nom tous les actes visés à l'article 1er (*a* et *b*).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

R. PLEVEN.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative au *Journal officiel;*

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de l'exploitation en régie du *Journal officiel;*

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 portant rattachement à la présidence du Gouvernement de la direction des Journaux officiels;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Reymond, directeur des Journaux officiels, pour signer, au nom du président du conseil des ministres, les fiches d'engagement de dépenses, les ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre de la direction des Journaux officiels, ainsi que les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépense, les ordres de recettes et autres pièces comptables, à l'exclusion des marchés de fournitures et de travaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des Journaux officiels, M. Maurice Chauvin, secrétaire général, est autorisé à signer, en son nom, tous les documents visés à l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 12 août 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

R. PLEVEN.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 17 août 1951 confirmant la délégation de signature donnée à l'inspecteur général de la France d'outre-mer, directeur général des services du ministère chargé des relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 50-1095 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés;

Vu le décret du 29 septembre 1950 chargeant M. l'inspecteur général de la France d'outre-mer Tezenas du Montcel de la direction générale des services du ministère chargé des relations avec les Etats associés,

Décrète :

Art. 1er. — Est confirmée la délégation permanente à M. l'inspecteur général Tezenas du Montcel pour la signature de tous actes, arrêtés, décisions et ordonnances, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

Décret du 17 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 50-1095 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret n° 47-523 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature,

Décrète :

Art. 1er. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, donne délégation permanente à M. le colonel d'Esneval, chef d'état-major particulier, pour la signature de tous actes, arrêtés, décisions et ordonnances, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 51-1012 relatif à l'organisation judiciaire du protectorat français au Maroc.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 août 1951 : page 8667, 2e colonne, 37e à 41e ligne, au lieu de : « Art. 3. — Conformément aux dispositions des dahirs visés à l'article 1er ci-dessus, il est créé un troisième poste de juge de paix et un poste de juge suppléant rétribué de juge de paix à Casablanca, et trois tribunaux de paix siègent à Casablanca, un à Oudjda, Fès, Taza, Meknès, Port-Lyautey, Marrakech, Mazagan, Safi, Mogador et Agadir », lire : « Art. 3. — Conformément aux dispositions des dahirs visés à l'article 1er ci-dessus, il est créé un troisième poste de juge de paix et un poste de juge suppléant rétribué de juge de paix à Casablanca, et trois tribunaux de paix siègent à Casablanca, deux à Rabat, un à Oudjda, Fès, Taza, Meknès, Port-Lyautey, Marrakech, Mazagan, Safi, Mogador et Agadir ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 31 juillet 1951, M. Marcantoni (Ours), surveillant de 3e classe à la maison d'arrêt de Bastia, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 19 juillet 1951, par application des dispositions de l'article 6 (§ 1er) de la loi du 18 mai 1951.

Education surveillée.

Par arrêté du 9 août 1951, est acceptée, à compter du 16 juillet 1951, la démission de M. Du Peloux de Praron (Christian), éducateur adjoint (1e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 18 août 1951 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 18 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotion et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Dayet (Maurice-Ernest-Alexandre), ministre plénipotentiaire de 2e classe à l'administration centrale.

Au grade de chevalier.

M. Alabrune (François), secrétaire d'administration principal, consul chargé de la chancellerie de Courtrai.

Décret du 20 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu :

A la dignité de grand'croix.

M. Claudel (Paul-Louis-Charles), ambassadeur de France. Grand officier du 30 avril 1926.

Décret du 20 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de commandeur.

MM.

Du Sault (Jean-Xavier-François-Léon), ministre plénipotentiaire de 1re classe. Officier du 17 janvier 1933.

Arvengas (Gilbert), ambassadeur de France à Rio de Janeiro. Officier du 27 février 1946.

Décret du 20 août 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de commandeur.

M. Bousquet (Raymond-Charles), ministre plénipotentiaire de 1re classe, directeur général au ministère des affaires étrangères, directeur général de l'administration des affaires allemandes et autrichiennes. Services exceptionnels dans l'exercice de ses fonctions.

Décret du 20 août 1951 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1951, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les promotions et nomination du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été promus ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur;

Au grade d'officier.

MM.

Dennery (Etienne-Roland), ambassadeur de France à Varsovie. Chevalier du 3 avril 1946. Services exceptionnels dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Gros (André), jurisconsulte du ministère des affaires étrangères. Chevalier du 14 août 1946. Services exceptionnels dans l'exercice de ses hautes fonctions.

De Noblet d'Anglure (Jean-Etienne-Marie), ministre plénipotentiaire de 2e classe, conseiller politique et adjoint au général chef du gouvernement militaire de Berlin. Chevalier du 14 août 1946. Services exceptionnels dans l'exercice de ses fonctions.

Au grade de chevalier.

M. Georges-Picot (Jean-Baptiste-Marie-Georges), administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale; 19 ans 7 mois de services civils et militaires. Services exceptionnels dans l'exercice de ses fonctions.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 20 août 1951 homologuant une décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'avis du garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu l'avis du ministre de l'agriculture;

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 précitée;

Vu la transmission en date du 3 juillet 1951, faite par le président de l'Assemblée algérienne au gouvernement général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Est homologuée la décision suivante, adoptée par l'Assemblée algérienne au cours de ses séances des 27 et 28 juin 1951:

Décision relative à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait et des produits dérivés en Algérie.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Délégations de signature.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715, en date du 7 juin 1951, portant règlement d'administration publique, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 17 avril 1951 nommant M. Hirsch (Robert), préfet, directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Robert Hirsch, directeur général de la sûreté nationale, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés portant nomination, promotion, licenciement, suspension, mise à la retraite, mutations et sanctions de tous les fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels relevant de la sûreté nationale, à l'exclusion des arrêtés de nomination, promotion, licenciement, mise à la retraite et sanctions concernant les contrôleurs généraux de la sûreté nationale, les directeurs départementaux des services de police, les commissaires divisionnaires, les commandants de groupements des compagnies républicaines de sécurité;

2° Les arrêtés portant mutation dans l'intérêt du service ou mutation pour convenances personnelles de commissaires divisionnaires;

3° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale et de la police d'Etat des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;

4° Les arrêtés portant expulsion d'étrangers du territoire français et arrêtés rapportant ces mesures;

5° Les arrêtés portant assignation à résidence des étrangers qui, ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion, sont dans l'impossibilité d'y déférer;

6° Les arrêtés interdisant l'accès des hippodromes et des cynodromes à certains individus, ou les arrêtés rapportant cette interdiction;

7° Les arrêtés portant autorisation de loteries;

8° Les arrêtés portant fermeture des débits de boissons ou rapportant des mesures de fermeture;

9° Les arrêtés d'interdiction de séjour (loi du 27 mai 1885);

10° Les arrêtés portant autorisation pour les étrangers de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an;

11° Les arrêtés prononçant la déchéance d'étrangers de la qualité de resident privilégié;

12° Les arrêtés portant renouvellement d'autorisation de jeux;

13° Les décisions concernant les présomptions de décès;

14° Les arrêtés portant autorisation ou retrait d'autorisation des associations étrangères ou constatant leur nullité;

15° Les marchés ou décisions de résiliation des marchés de travaux ou de fournitures, quel qu'en soit le montant, si la commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur a donné son accord;

16° Les actes de vente concernant l'acquisition amiable de terrains ou d'immeubles et les baux de location d'immeubles, quel que soit le montant du prix, lorsque celui-ci reste dans les limites fixées par le service des domaines et lorsque la commission de contrôle des opérations immobilières compétente a donné son accord dans les conditions prévues par les textes en vigueur;

17° Les conventions fixant une indemnité pour remise en état d'immeubles évacués quel qu'en soit le montant;

18° Les arrêtés portant concession de logement.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 7 juin 1951 nommant M. Moatti (Pierre-Jean), directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile,

Arrête:

Art. 1er. — M. Moatti (Pierre-Jean), directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés et décisions se rapportant aux matières suivantes:

1° *Finances départementales et communales (y compris celles des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle).*

Budgets, comptes, impositions de centimes, perception de taxes, emprunts intéressant les communes et les départements.
Subventions (subventions d'intérêt général, subventions pour difficultés exceptionnelles, subventions accordées au titre de la vicinalité, subventions aux collectivités atteintes par faits de guerre).
Remboursements des sommes avancées par l'Etat. Participation de l'Etat aux condamnations encourues par les communes au titre de la loi du 16 avril 1914 (responsabilité civile des communes en cas d'émeutes).
Indemnités départementales et communales à des fonctionnaires ou agents de l'Etat.

2° *Personnel des collectivités locales.*

Retraites (approbations des règlements particuliers avec le régime général des assurances sociales: liquidations fictives de pensions).
Autorisation d'ouverture de concours.

3° *Services publics des collectivités locales.*

Approbation de la création des régies dont le règlement intérieur est conforme à un règlement type.

4° *Domaines des collectivités locales.*

Aliénation, acquisitions ou échanges de biens soumis au régime forestier.
Acquisitions immobilières.

5° *Urbanisme et reconstruction.*

Signature des ordres de payement établis pour le règlement des dépenses d'achat de stockage, de répartition des matériels et de fonctionnement, imputables au compte spécial intitulé: « Achat de matériels pour la réparation des réseaux de distribution d'eau des communes bombardées ».

6° *Vicinalité.*

Service des cantonniers de la voirie départementale, service des chemins départementaux, des chemins vicinaux, des chemins ruraux.

7° *Conseils, comités et commissions fonctionnant auprès de la direction générale.*

Ordonnancement des dépenses.

8° *Service de la protection civile.*

Pensions pour invalidité aux sapeurs-pompiers.
Subventions aux collectivités locales pour l'équipement des services de la protection civile.
Administration du régiment des sapeurs-pompiers.

Art. 2. — Le directeur général de l'administration départementale et communale et de la protection civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 7 avril 1948 nommant M. Brunschwig-Bordier (Jacques) inspecteur général de l'administration en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration,

Arrête:

Art. 1er. — M. Brunschwig-Bordier, chef du service de l'inspection générale de l'administration, est habilité à signer, par délégation spéciale, les décisions portant engagement de dépenses relatives aux frais de mission des membres de l'inspection générale de l'administration.

Art. 2. — Le chef du service de l'inspection générale de l'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947, autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;
Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 3 juillet 1951 nommant M. Gey (Marcel), directeur du personnel et du matériel de la police, adjoint au directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — M. Marcel Gey, directeur du personnel et du matériel de la police, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés portant nomination, promotion, mutation (sauf pour motif disciplinaire), mise à la retraite des officiers de paix des corps urbains, à l'exclusion des officiers principaux, officiers de C. R. S. au-dessous du grade de commandant de C. R. S., inspecteurs et agents spéciaux de la sûreté nationale;
2° Les arrêtés portant nomination, promotion, mutation, mise à fin de stage et mise à la retraite des secrétaires, inspecteurs et agents spéciaux de police d'Etat, des brigadiers-chefs, brigadiers, sous-brigadiers et gardiens de police urbaine et de C. R. S.;
3° Les arrêtés, contrats, avenants et décisions concernant le personnel contractuel et auxiliaire de la sûreté nationale, à l'exception des chargés de mission;
4° Les arrêtés portant revision de la situation administrative de tous les fonctionnaires, titulaires, auxiliaires et contractuels de la sûreté nationale et de la police d'Etat, à l'exclusion des contrôleurs généraux et des sous-directeurs de la sûreté nationale, des directeurs départementaux des services de police, des commissaires divisionnaires et des commandants de groupement de C. R. S.;
5° Les arrêtés accordant à tous les fonctionnaires de la sûreté nationale et de police d'Etat des congés de longue durée par application des lois et règlements en vigueur;
6° Les décisions d'imputabilité au service des conséquences d'accidents survenus aux fonctionnaires titulaires, auxiliaires et contractuels de sûreté nationale et de police d'Etat;
7° Les décisions ou pièces comptables portant engagement de dépenses de personnel à imputer sur le budget de la sûreté nationale. Sont expressément compris dans ces décisions d'engagement les états de remboursement de frais de déplacement, d'enquête et de surveillance;
8° Les cartes professionnelles des magistrats;
9° Les marchés ou décisions de résiliation des marchés de travaux ou de fournitures dont le montant n'excède pas 10 millions de francs lorsque la commission consultative des marchés du ministère de l'intérieur a donné son accord dans les conditions prévues par les textes en vigueur;
10° Les mesures concernant l'exécution des marchés de travaux et de fournitures (sursis, pénalités de retards, etc.), quel que soit le montant du marché;
11° Les actes de vente concernant l'acquisition de terrains ou d'immeubles d'une valeur n'excédant pas six millions de francs lorsque le prix de vente reste dans les limites fixées par le service des domaines et lorsque la commission de contrôle des opérations immobilières compétente a donné son accord dans les conditions prévues par les textes en vigueur;
12° Les baux de location d'immeubles dont le loyer annuel n'excède pas 500.000 F, sous les mêmes réserves;
13° Les conventions fixant une indemnité pour remise en état d'immeuble dont le montant n'excède pas un million de francs;
14° Les arrêtés portant concession de logement.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;
Vu le décret en date du 23 février 1949 nommant M. Pages (Marcel), directeur de la réglementation,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pages (Marcel), directeur de la réglementation, a délégation permanente pour signer:

1° Les arrêtés interdisant l'accès des hippodromes et des cynodromes à certains individus ou les arrêtés rapportant cette interdiction;

2° Les arrêtés portant autorisation de loteries;

3° Les arrêtés portant fermeture de débits de boissons ou rapportant les mesures de fermeture;

4° Les arrêtés d'interdiction de séjour pris en application de la loi du 27 mai 1885 et les textes qui l'ont complétée ou modifiée;

5° Les arrêtés portant autorisation pour les étrangers de détenir un colombier de pigeons voyageurs pendant une période d'un an.

Art. 2. — Le directeur général de la sûreté nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 23 février 1949 nommant M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pierre Sudreau, directeur des services financiers et du contentieux, est habilité à signer, par délégation spéciale:

1° Les arrêtés de virement, les ordonnances de payement, de virement de délégation ou de régularisation, ainsi que les ordres de recettes et autres pièces comptables du ministère de l'intérieur;

2° Les décisions portant engagement de dépenses, ainsi que les pièces d'administration relatives aux questions contentieuses, les réparations civiles, les secours, les pensions, les œuvres sociales et le service de dépôt légal et de la bibliothèque;

3° Les arrêtés relatifs aux créations, modifications et suppressions de régies d'avances ou de recettes, ainsi que les arrêtés relatifs à la nomination des régisseurs;

4° Les arrêtés de débet, de remise de débet et les états exécutoires émis en application de l'article 54 de la loi du 13 avril 1898;

5° Les décisions opposant aux créanciers de l'Etat la déchéance quadriennale;

6° Les mémoires en réponse au tribunal des conflits ainsi qu'aux pourvois formés devant le conseil d'Etat.

Art. 2. — Le directeur des services financiers et du contentieux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 47-233 en date du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret en date du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 51-715 en date du 7 juin 1951 portant règlement d'administration publique, relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur;

Vu le décret en date du 19 janvier 1949 nommant M. Damelon (Pierre), préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Damelon (Pierre), préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, a délégation permanente du ministre de l'intérieur pour signer, dans la limite de ses attributions, les arrêtés ou décisions se rapportant aux matières suivantes:

Affaires algériennes.

Engagement et ordonnancement des crédits gérés par la sous-direction de l'Algérie.

Approbation des emprunts départementaux et communaux autorisés par arrêté interministériel.

Institution et modification des péages perçus dans les ports d'Algérie au profit des chambres de commerce.

Approbation des pensions ecclésiastiques.

Remises gracieuses de débets concernant le Trésor algérien.

Art. 2. — Le préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

CHARLES BRUNE.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Renouvellement des commissions administratives paritaires de l'administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1951: page 8790, 2e colonne, 27e et 28e ligne à partir du bas, après: « Agents techniques », ajouter: « Agents du service intérieur », et lire: « Sont fixées au 25 octobre 1951 », à la place de: « Auront lieu le 25 octobre 1951 ».

(Le reste sans changement.)

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 2 août 1951, il est mis fin, à compter du 1er octobre 1951, au détachement de Mlle Greiner (Lily), bibliothécaire à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, en qualité de membre de l'école française de Rome.

L'intéressée est réintégrée dans ses fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (poste vacant).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Liste par ordre de mérite des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielle (école Violet), établissement reconnu par l'Etat, 115, avenue Emile-Zola, Paris (15e), ayant obtenu, en juillet 1951, le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien.

Mitrani (Salomon).
Caudan (Louis).
Mille (Roger).
Ripoche (André).
Cicille (André).
Sanzel (Christian).
Thominet (Gérard).
Doyen (Jean).
Kisseleff (Nicolas).
Cabannes (Jean).
Mazaleyrat (Georges).
Bourse (Pierre).
Perrier (Maurice).
Marizy (Jean).
Weis (Georges).
German (Serge).
Lefrançois (Gilbert).
Michard (Jacques).
Ponsson (Jean).
Perrault (Roger).
Ratouis (Luc).
Hanny (André).
Delerce-Mauris (Michel).
Croguennec (Louis).
Moureau (Pierre).
Goutel (Serge).
Lefebvre (Alex).
Gilles (Roger).
Stoop (Jean).
Meissonnier (Georges).
Coussy (Yves).
Revirón (Jean).
Lindenberg (Maurice).
Boucrot (Jacques).
Guérin (Jacques).
George (Roger).
Laplace (Robert).
Gardet (Gilbert).
Fouchier (Pierre).
Mauzac (André).
Lecoq (Gabriel).
Laugero (Pierre).
Pinchemaille (Gérard).
Saint-Martin (Pierre).
Becanne (Noël).
Duval (Robert).
Chauplannaz (Georges).
Magdelen (Maurice).
Fabre (Jean).
Gérardin (Albert).

Liste, par ordre de mérite, des élèves ayant obtenu le diplôme de l'école des hautes études commerciales.

(Examen de sortie 1951.)

1 Chauvin (M.).
2 Deturmeny (C.).
3 Knittel (C.)
4 Rambaud (L.).
5 Breton (D.)
6 Messiet (M.).
7 Revel (R.).
8 Bernard (M.).
9 Roebrich (E.).
10 De Manneville (A.).
11 Guillard (R.).
12 Marlin (P.).
13 Jarrosson (G.).
14 Comte (P.).
15 Marty (H.).
16 Dietemann (J.).
17 Allemand (J.).
17 Baumgartner (M.).
19 Delattre (P.).
19 Vrinat (F.).
21 Lecocq (J.).
22 Bouchet (J.).
23 Maure (J.).
23 Sava (P.).
25 Desplerres (J.).
26 Brossard (M.).
27 Raynaud (D.).
28 Brun (R.).
29 Merard (P.).
30 Mazera (P.).
31 Dallemagne (C.).
32 Serenne (B.).
33 De Charry (P.).
34 Beerblock (J.).
35 Micol (E.).
36 Daussy (J.).
37 Angrand (D.).
38 Masson (B.).
38 Judlin (R.).
40 Robin (M.).
41 Houbiers (J.).
42 Wegel (R.).
43 Cazal (A.).
43 Jacob (H.).
43 Daunay (R.).
43 Douillard (C.).
47 Barbier (B.).
47 Sabathier (J.).
49 Pinochet (A.).
49 Power (M.).
51 Potier (D.).
52 Lancrenon (R.).
53 Goy (J.).
53 Delobeau (C.).
53 Hugueney (M.).
56 Sechet (P.).
57 Heid (J.).
58 Hanne (L.)
59 Canovaggio (H.).
60 Monbeig-Andrieu (F.).

60 Passebosc (M.).
62 Jousseaume de La Bretesche (X.).
63 Guerquin (G.).
64 Balay (C.).
65 Laugery (G.).
65 Brosse (H.).
67 Miocque (J.).
68 Lambert (C.).
69 Vacherot (J.).
69 Basset (P.).
69 Ballan (A.).
72 Vincienne (M.).
73 Drugeon (M.).
73 De Malherbe (V).
73 Laffon (G.).
76 Hirschi (J.).
77 Fournier (L.).
77 De Saint-Vincent (R.).
79 Degermann (F.).
80 Cocoynacq (R.).
81 Besson (X.).
82 Berlon (G.)
83 Fougeron (P.).
84 Feron (A.).
84 Gardies (A.).
86 Bezombes (J.).
86 Zarka (L.).
86 Barry (M.).
86 De Boysson (M.).
86 Totot (F.).
86 Nigond (P.).
92 Arnoud (F.).
92 Henry de Villeneuve (H.).
94 Heusghem (P.).
94 Prêtre (J.).
96 De Garry (P.).
97 Teissier (S.).
98 Borel (J.).
99 Soullié (R.).
100 Claret (L.).
101 Rezeau (C.).
101 Leroy (J.).
101 Nerot (E.).
104 Bonnet (J.).
105 Robert-Peillard (M.).
106 Védié (M.).
106 Thiry (B.).
108 Clément (G.).
109 Jouhannaud (M.).
110 Branche (J.).
110 Ruffel (R.).
112 Lescure (E.).
113 Audoussel (R.).
113 Pecout (P.).
115 Bernard (J.-D.).
116 Lebée (B.).
116 Nataf (V.).
118 Luciani (J.).
118 Davalle (C.).
120 Naud (M.).
120 Prouvost (P.).
122 Yang-Ting (J.).
123 Dupuis (G.).
124 Goldet (F.)
125 Devisse (P.)
125 Heidsieck (A.).
125 Vermersch (M.).
128 Gabet (F.).
129 Harou (F.).
129 Desplan (R.).
131 Casteuble (L.).
131 Labadens (R.).
133 Geffray (G.).
134 Carré (C.).
134 Constantin (P.).
134 Lavergne (J.).
134 Félix (H.).
134 Truchot (Y.).
139 Gautier (J.-G.).
139 Navarre (G.).
139 Guillermain (H.).
142 Arhan (P.).
142 Saguez de Breuvery (A.).
144 Robert (P.).
145 Coudoux (D.).
145 Meygret (C.).
147 Four (R.).
147 Thomas (H.).
147 Patricot (G.)
150 Moutardier (P.).
151 Wyseur (J.).
151 Deroide (H.).
153 Blachier (G.).
153 Jacquin (F.).
153 Pothier (C.).
156 Lazarus (P.).
156 Hatchuel (J.).
156 Longueteau (P.).
159 Guesnet (L.).
160 Bruckner (C.).
161 Cesselin (J.).
161 Laurent (A.).
163 Blais (J.).
164 Lafourcade (J.).
165 Dewerdt (L.).
165 Taïb (P.).
167 Grancher-Alamia (P.).
167 Wolff (M.).
169 Lamourelle (L.).
169 Vouillemin (P.).
169 Aupépin de Lamothe Dreuzy (H.).
172 Simon (J.).
172 Caste (J.).
174 Thollet (O.).
175 Bailly (F.).
175 Berbaum (P.).
177 Dombre (R.).
177 Nepveu (P.).
179 Moussafir (C.).
180 Bigo (D.).
180 Bourguignat (J.).
182 Aymonier (C.).
183 De Feydeau de Saint-Christophe (R.).
184 Jarraud (M.).
184 De Perthuis de Laillevault (R.)
186 Sanguinet (H.).
186 Sordino (J.).
188 Bastin (C.).
188 Gauthier (Y.).
188 Caule (V.).
191 Baralon (J.).
192 Souillac (C.).
193 Hasselmann (P.).
194 Bony (C.).
194 Langlois (C.).
196 Bonnaud (J.).
197 Lehéricy (M.).
197 Favier (B.).
199 Gougis (J.).
199 Laïk (G.).
199 Garnier (G.).
202 Schelameur (H.).
202 Le Gall (J.).
204 Manière (J.).
205 Cousty (J.).
205 Bousson (D.).
207 Grossmann (R.).
207 Michel (C.).
209 Fayet (J.).
210 Alfonço (H.).
211 Contini (J.).
211 De Boutiny (L.).
211 Cavalier (P.).
211 Girodet (J.).
211 Quinnez (A.).
216 Boula de Mareuil (H.).
216 Boyer (C.).
216 Marti (S.).
219 Delaunay (B.).
219 Sée (J.).
219 Durieu du Pradel (A.).
222 Font (J.).
222 Foret (G.).
224 Hoang Khac Thanh.
224 Matoulin (G.).
224 Lafaurie (R.).
227 Bossière (A.).
228 Barrau (B.).
228 Lauprêtre (M.).
230 Coutrot (P.).
230 Michelet (H.).
232 Templier (J.).
232 Poux (E.).
234 Gachet (G.).
234 Lebret (G.).
234 Maymil (E.).
237 Gayet (F.).
237 Rogard (Y.).
239 Bonfils (L.).
239 Cambessedès (O.).
241 Charnaux-Grillet (M.).
241 Goguillon (R.).
241 Dufresne de Saint-Léon (F.).
244 Heuzey (J.).
244 Meyer (B.).
246 Cholet (J.).
247 Deveaud (J.).
248 Gilly (J.).
249 Dugué (G.).
249 Ducros (H.).
251 Le Forestier du Buisson Sainte-Marguerite (J.).
252 Ben Gana (M.).
252 D'Orglandes (H.).
252 Gabaida (L.).

A titre étranger.

Tolédano (S.).
Amherdt (B.).
Fryszowski (R.).
Avrahoussi (A.).
Tadesse (M.).
Drobniak (B.).
Korpé (M.).
Kérékès (G.).

Liste, par ordre de mérite, des élèves ayant obtenu le certificat d'études commerciales supérieures (examen de sortie 1951) de l'académie commerciale pour étudiants étrangers (organisée à l'école des hautes études commerciales).

1 Zammar (B.).
2 Thewes (N.).
3 Kadjar (S.).
4 Nicandros (C.).
5 Entringer (H.).
6 Kaiser (N.).
7 Nourallah (M.).
8 Stéfanica (C.).
9 Fischer (E.).
10 Strande (O.).
11 Machan (P.).
12 Scheffer (R.).
13 Milano d'Aragona (P.).
14 Thinnes (M.).
15 Obertin (M.).
16 Kox (D.).
17 Montaner (J.).
18 Ehlinger (J.).
18 Ritzau (E.).
20 Lux (G.).
21 Hakim (E.).
22 Dargent (J.).
23 Givadinovitch (B.).
24 Perello-Santandreu (F.).
25 Guignet (C.).
26 Morawski (M.).
27 El Kosht (A.).
28 Baehni (J.-P.).
29 Poulakis-Christatos (C.).
30 Kwanles (J.).
30 Prost (J.).
32 Abdul Hady (A.).
33 Van Waveren (G.).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école de dessin et d'apprentissage des chambres syndicales des dentelles, tulles et broderies et de la passementerie établissement reconnu par l'Etat, 13, rue des Bons-Enfants, à Paris (1er), ayant obtenu en juillet 1951 le diplôme de dessinatrice en dentelles et broderies.

1 Alauzun (Colette). — 2 Lussault (Ginette). — 3 Benchet (Monique).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Remises de débets.

Par arrêté interministériel du 9 août 1951, et sous réserve du payement d'une somme de 12.000 F, il a été fait remise gracieuse à M. Blanchardon (René), demeurant 2, place de la Paix, à Saint-Peray (Ardèche), de la somme de 24.960 F provenant d'un trop-perçu au titre du service des délégations de solde pendant la période comprise entre le 1er décembre 1945 et le 30 septembre 1948.

Par arrêté interministériel du 9 août 1951, il a été fait remise gracieuse à M. Santiago (François), demeurant à Er-Rahel (département d'Oran), de la somme de 5.140 F provenant d'un trop-perçu au titre de la solde pour la période du 7 juillet 1943 au 30 septembre 1943.

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté interministériel en date du 10 août 1951, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, en augmentation aux restes à payer de l'exercice clos 1948, un crédit spécial de 83.831 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice, qui pourront être ordonnancées sur le chapitre spécial prévu au budget de la défense nationale (section air) pour les dépenses d'exercice clos.

Personnels civils extérieurs de la guerre

SERVICE DES POUDRES

Par arrêté en date du 31 juillet 1951, sont intégrés dans le corps des secrétaires administratifs de la défense nationale au titre de l'article 6, 2°, du décret n° 50-113 du 20 janvier 1950, à compter du 1er janvier 1950, les personnels du service des poudres dont les noms suivent.

1. M. Jauffret (Paul), agent administratif à la poudrerie de Saint-Chamas.

2. Mlle Renambot (Marguerite), agent administratif à la poudrerie de Sevran-Livry.

SERVICE DU MATÉRIEL

Par arrêté du 4 août 1951, M. Xemay (Paul), commis administratif stagiaire, au titre des emplois réservés, à l'établissement régional du matériel de Nancy, est titularisé dans son emploi à compter du 16 juin 1951.

Par arrêté du 8 août 1951, est nommé au grade de secrétaire administratif de 2e classe, 4e échelon, à compter du 1er janvier 1950, M. Armand (Pierre), de la 10e région militaire.

Tableau d'avancement au choix, pour l'année 1950, des secrétaires administratifs du service des poudres.

Le tableau d'avancement au choix, pour l'année 1950, des secrétaires administratifs du service des poudres a été arrêté, à la date du 1er août 1950, ainsi qu'il suit:

Pour le principalat:

1. M. Simonin (Marcel), du centre d'études du Bouchet.
2. M. Chazeau (Jean), de la poudrerie de Saint-Médard.

Pour la 1re classe:

1. M. Fave (Jean), de la poudrerie du Pont-de-Buis.
2. M. Roux (Marcel), de l'atelier de chargement du Pont-de-Claix.

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1951 (grandes classes).

I. — CLASSE DE MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

Andrieu (Claude).
D'Anselme (Bertrand).
Arfi (Bernard).
Audemard d'Alençon (Hubert).
Audiot (Jean).
Baudry (Jean-Claude).
Benet (Yann).
De Beauvais (Jean-Pierre).
Bigenwald (Jean).
Blondeau (Jean).
Bouchet (Raymond).
Bouguyon (Robert).
Boulain (Jean-Marie).
De Chabalier (Philippe).
Chapuis (Michel).
Charaix (Robert).
Chaumet (Alain).
De Clermont-Tonnerre (Charles).
Colin (Jean).
Colin de Verdière (Michel).
De Courrèges (Michel).
Darcy (Philippe).
Darnault (Robert).
Dauphin (Jacques).
Defert (Bernard).
Delort-Laval (Jean).
Delpit (Alain).
Denis (Jean).
De Dieuleveult (Yves).
Douard (Jean).
Fauveau (Jacques).
Favarcq (Jean).
Fillon (Bernard).
Fohanno (Denis).
Froget (Philippe).
Gaimier (Jacques).
Gardavaud (Guy).
Germain (Bernard).
Ghipponi (Paul).
Gilles (Pierre).
Goel (Guy).
De Gorostarzu (Bernard).
Gué (André).
Guena (Michel).
Guepin (Yves).
Heng (Raymond).
Herreman (Guy).
Herreman (Michel)
Huot (Daniel).
Labadie (Dominique).
Laffisse (Jacques).
Lajounie (Michel).
De Laparre de Saint-Sernin (Frédéric).
Laumondais (Hervé).
Layous (André).
Lebrun (Michel).
Le Chapelain (Jean).
Lestage (Claude).
Lewden (Louis).
Louvet (Edouard).
Marin (Charles).
Masclet (Henri).
De Maupeou d'Ableiges (Loïc).
Michel (Marc).
Milard (Claude).
Muller (François).
Nicot (Claude).
Ottolini (Christian).
Parisot (Maurice).
Parlange (Jean).
Paul (Jean).
Pelissie du Ronsas (Jean).
Pelletier (Marc).
Petit (Bernard).
Potard (Alain).
Poumeyrol (Pierre).
Ravier (René).
Revel (Jean).
Rieutord (Michel).
Riou (Joël).
Robert (Claude).
Roblin (Bernard).
De la Rocque de Severac (Guy).
Rolland (Claude).
De Rougemont (Gérard).
Rouvillois (Xavier).
Sablon du Corail (Jean).
Segalen (Jean).
Stanguennec (Pierre).
Tarot (Roger).
Tillette de Clermont-Tonnerre (Jean).
Tirault (Georges).
Tostain (Noël).
De Vignes de Puy Laroque (Jean).
Villebrun (Jean).
Vuillemin (Jacques).

En outre, les candidats dont les noms suivent sont admis en classe de mathématiques élémentaires, mais pourront entrer en classe préparatoire à l'école spéciale militaire interarmes, en cas de succès au baccalauréat (2e partie) série mathématiques élémentaires, à la session d'octobre 1951:

Barrault (Jean-Claude).
Bézier (Jean-Paul).
De Bourdoncle de Saint-Salvy (Alain).
Carbonne (Guy).
Chabaux (Robert).
Chaumont (Paul).
Crespin (Jean).
Daviron (Henri).
Deguisne (Henri).
Droin (Jean-Claude).
Gelan (Robert).
Giraud (Guy).
Giscard d'Estaing (Antoine).
Lailheugue (Jean).
Lapeyre (Michel).
Le Guen (Jean-Claude).
Martinie (Yves).
Martin-Lauzer (Joël).
Massot (Pierre).
De Montety (Guy).
Pollet de Saint-Ferjeux (Jacques).
Pons (Guillaume).
Tastet (Armand).

II. — CLASSE PRÉPARATOIRE A L'E. S. M. I. A.

a) *Liste des candidats admis.*

Arnoux (Georges).
Bacquie (Claude).
Carrignon (Michel).
Castex (Jacques).
Charzat (Jacques).
Defrasne (Jean-Claude).
Dejeager (Henri).
Delaporte (Jean-Louis)
Derrien (Jean).
Descamps (Alfred).
Domeon (Jean).
Donneaud (Henri).
Duval (Bernard).
Gauchotte (Jean).
Gassiat (Roland).
Genevey (Paul).
Gillet (Ghislain).
Giraud-Charreyron (Hervé).
Golmart (Jean).
Gremaud (Michel).
Javelot (Hubert).
Le Beschu de Chamsavin (Louis).
Le Borgne (Jean).
Le Breton (Auguste).
Nicaise (Raymond).
Pougin de La Maisonneuve (Bruno).
Prono (Claude).
Retat (Jean-Pierre).
Roche (Pierre).
De la Ruelle (Clément).
Septavaux (Guy).
Teisseyre (Gérard).
Terrasson (Marc).
Tripier (Raymond).
Turbet-Delof (Xavier).

b) *Liste des candidats admis sous réserve de l'obtention de la deuxième partie du baccalauréat (série mathématiques élémentaires) à la deuxième session de 1951.*

Audemard d'Alancon (Alain).
Guillou-Keredan (Michel).
Habersetzer (Jacques).
Lafont (Philippe).
Lemouroux (Guy).
Lengagne (Jean).
Monnier (Michel).
Morel (Jean).
Pougeard Dulimbert (Bernard).
Protte (Alain).
Ragot (Bernard).
Raulet (Marcel).
Raynaud (Gérard).
Seillan (Maurice).
Thiry (Pierre).
Valette d'Osia (Bernard).
Zalay (Pierre).

III. — CLASSE PRÉPARATOIRE A L'ÉCOLE DE L'AIR

Baron (Roger).
Meleroud (Robert).

IV. — CLASSE PRÉPARATOIRE A L'ÉCOLE NAVALE

Arnauld (Antoine).
Briand (Jean).
Chevalier (Hervé).
Dupuet (Jacques).
Jodon de Villeroche (François).
Thouvenin (Yves).

V. — CLASSE DE MATHÉMATIQUES SUPÉRIEURES

Bassinot (Edouard).
Bosc (René).
Piechon (Jean-Claude).

Les candidats se présenteront au lieutenant-colonel commandant le prytanée militaire de la Flèche, porteurs du diplôme du baccalauréat (2e partie) (série mathématiques élémentaires).

La rentrée aura lieu les 26 et 27 septembre 1951, les élèves étant convoqués individuellement par les soins du commandant du prytanée militaire.

Les admissions ne seront définitives que trois mois après l'entrée à l'école. Les élèves qui, en fin d'année scolaire, n'auront pas atteint la moyenne de 9 s'exposeront à être exclus de l'école après délibération du conseil des classes.

Les élèves résidant en Afrique du Nord devront se renseigner auprès des commandants de subdivision pour leur mise en route sur le prytanée.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 51-1030 du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et du ministre du budget,

Vu le paragraphe 1er de l'article 142 de la loi de finances du 13 juillet 1911;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique, en ce qui concerne les cabinets ministériels, est modifié et complété comme suit:

Article 1er.

Supprimer les mots: « ou d'un secrétaire d'Etat » au premier alinéa.

Article 2 bis.

« Sous réserve des dispositions des articles 4 et 5 ci-après, le cabinet d'un secrétaire d'Etat ne peut comporter d'autres emplois que les emplois suivants:

« Un emploi de directeur de cabinet;
« Un emploi de chef de cabinet;
« Un emploi de chef adjoint de cabinet;
« Un emploi de chargé de mission ou de conseiller technique;
« Deux emplois d'attaché de cabinet;
« Un emploi de chef du secrétariat particulier ».

Art. 2. — Les ministres et les secrétaires d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Cabinet du secrétaire d'Etat au commerce.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat au commerce:

Directeur du cabinet.

M. Deshusses, sous-préfet hors classe, hors cadres.

Chef du cabinet.

M. Georges Lafforgue, magistrat.

Chef adjoint du cabinet.

Mme Andrée Gendre-Dufour, secrétaire parlementaire.

Conseiller technique.

M. Jean-Marie Taulera, docteur en droit.

Attachés.

M. Albert Gourvil, professeur (Assemblée nationale).

M. Charles Patoz, journaliste (Conseil de la République et Union française).

Chef du secrétariat particulier.

M. Roger Manaut.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

FRANÇOIS DELCOS.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Réglementation de la monte publique des taureaux dans le département de l'Isère.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juillet 1951: page 7796, 1re colonne, article 3, au lieu de: « Rouge de l'Est », lire: « Pie Rouge de l'Est ».

Ecoles nationales d'agriculture.

Par arrêté du 14 août 1951, M. Boyeklieu (Jacques), ingénieur agricole, licencié en droit, a été nommé assistant stagiaire à la chaire d'agriculture de l'école nationale d'agriculture de Grignon à la suite des résultats du concours sur titres et sur épreuves ouvert le 16 juillet 1951.

Services agricoles.

Par arrêté du 2 août 1951, sont titularisés à la 3e classe de leur grade les commis d'ordre et de comptabilité stagiaires dont les noms suivent, recrutés en application de l'arrêté du 17 février 1947 et ayant satisfait au stage d'un an prévu:

Mlle Allain, à la direction des services agricoles du Loiret, à dater du 15 février 1950.

Mme Guibault, à la direction des services agricoles du Vaucluse, à dater du 16 février 1950.

M. Helard, à la direction des services agricoles de la Mayenne, à dater du 9 février 1950.

Mlle Lantheaume, à la direction des services agricoles de la Drôme, à dater du 1er février 1950.

Mlle Le Gouill, à la direction des services agricoles de l'Hérault, à dater du 7 avril 1950.

Mlle Legros, à la direction des services agricoles de l'Aube, à dater du 1er février 1950.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis dans les écoles nationales vétérinaires à la suite du concours de 1951.

MM.
Lescanne (Claude).
Volat (Jean).
Marty (Philippe).
Millerand (Jacques).
Le Maux (Jean).
Amice (Jacques).
Magnier (Michel).
Bredelet (Michel).
Vassor (Yves).
Very (Roger).
Ponsardin (Pierre).
Lonceint (Jean-Marie).
Porte (Marc).
Quenot (François).
Hauwen (Bernard).
Leroux (Jean-Emile).
Rahal (Anwer).
Feberey (Jean).
Kuentz (Jean).
Vincent (André).
Losfeld (Gérard).
Foulet (Georges).
Mignon (Jean).
Moisan (Pierre).
Fabre (Guy).
Coussi (Georges).
Kauf (Alexandre).
Guillon (Jean-Claude).
Renaut (André).
Fourgeaud (Maurice).
Missioux (Léon).
Coutouly (Serge).
Muset (Claude).
Mallaret (Claude).
Dubouch (Pierre).
Kahn (Jean).
Bonin (Marc).
Biais (Michel).
Marcon (Charles).
Leveque (Henri).
Reymond (André).
Delescluse (Jean).
Cathebras (Jean).
Camara (Thiécoura).
Tordo (Paul).
Magnez (Pierre).
Jouanen (Claude).
Turiais (Pierre).
Lemaire (Bernard).
Hamoniaux (Joseph).
Michel (Frank).
Philippe (Louis).
Bretand (Jacques).
Perret (Georges).
Crosnier (Jacques).
Zander (James).
Bulteau (Dominique).
Le Roux (Roger).
Conlart (Michel).
Saunier (André).
Mesurolle (Charles).
Espinal (Eugène).
Bourounoff (Youri).
Peltier (Maurice).
Briet (Richard).
Donnelier (Pierre).
Mattei (Jean).
Pompon (Bernard).
Maubon (Paul).
Bres (René).
Catsaras (Marc).
Delanoy (Roger).
Meurier (Claude).
Laurent (Gabriel).
Dannacher (Guy).
Leroux (André).
Jouniaux (Adelson).
Savournin (Michel).
Cognez (Pierre).
Chaland (Jean-Marie).
Morisot (Michel).
Loubersac (Jean).
Vrignaud (Abel).
Daligaux (Gabriel).
Sornicle (Rémy).
Royal (Léonard).
Baron (Jacques).
Bahier (Joseph).
Josse (Michel).
Mathe (Henri).
Jegu (Lucien).
Duvey (Claude).
Ducerf (Henri).
Duron (Maurice).
Grenetier (Jean-Claude).
Debladis (Nicole) (Mlle).
Bayou (Jacques).
Trijaud (Claude).
Chedru (Yves).
Valentin (Marcel).
Dumont (Claude).
Cantin (Joseph).
Dusart (Max).
Vernorel (Jean-Jacques).
Pantalacci (Dominique).
Cumont (Guy).
Morin (Jean).
Tanguy (André).
Briand (Joseph).
Bajard (Pierre).
Dekeyne (Claude).
Corrial (Michel).
Dufour (René).
Peuziat (Corentin).
Roche (Robert).
Fortier (René).
Couarraze (Simon).
Gambon (Marcel).
Krebs (André).
Pollet (Robert).
Lemaitre (Jean).
Salmon (Gérard).
Royer (Pierre).
Karpoucko (Alexandre).
Sejourne (Claude).
Jeannin (André).
Burgaz (Alain).
Esling (William).
Papillaud (Gérard).
Del Castillo (Jean).
Giauffret (André).
Billiet (Raymond).
Delarue (Victor).
Ruckebusch (Yves).
Mougin (Maurice).
Marais (Claude).
Cadillac (Georges).
Espaliat (Guy).
Chalain (André).
Basquin (René).
Kerhoas (Joseph).
Ritzenthaler (Michel).
Fenelon (Michel).
Fuzier (Pierre).
Weber (Claude).
Bernasconi (Pierre).
Pavaux (Claude).
Bonnet (André).
Congar (François).
Gaste (Claude).
Risbourg (François).
Mazan (Jacques).
Monnier (Gilbert).
Ligu (René).
Boitel (Claude).
Hery (Pierre).
Minot (Michel).
Alix (Jean-François).
Petiau (Gérard).
Lecureux (Philippe).
Cabal (Michel).
Orphelin (Jean).
Oudar (Jean).
Maillard (Guy).
Bruat (Léon).
Procureur (Pierre).
Philippe (Julien).
Tordo (Joseph).
Dones (Pierre).
Belloir (Georges).
Borredon (Christian).
Firon (Jean-Pierre).
Petit (Gabriel).
Delpon (Yves).
Lantenois (Michel).
Biron (Michel).
Gangloff (Lucien).
Dadoun (Jean-Claude).
Serviat (Jacques).
Cadet (Jean-Claude).
Charient (Yves).
Bersauter (Jean-Claude).
Benoist (Michel).
Dupuis (Michel).
Guibert (Jacques).
Foure (Jean).
Frecourt (Robert).
Baradet (Georges).
Meneveau (Claude).
Ferrand (Jean).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 20 août 1951 mettant fin aux fonctions d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin aux fonctions de directeur exercées à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme par M. Vallat (André), appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juillet 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Décret du 20 août 1951 portant nomination d'un directeur de l'administration générale au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Hauswirth (Jean), chef de service à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est nommé directeur de l'administration générale, en remplacement de M. Vallat (André), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er juillet 1951.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Sociétés d'habitations à loyer modéré.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, sont approuvées:

Les délibérations des assemblées générales extraordinaires de la société anonyme d'habitations à loyer modéré dénommée La Maison ouvrière roannaise, à Roanne (Loire), en date des 2 mai 1939 et 26 novembre 1942, arrêtant les comptes de liquidation et attribuant les immeubles de la société précitée à l'office d'habitations à loyer modéré de Roanne moyennant règlement de son passif par cet organisme;

Les délibérations des assemblées générales extraordinaires de la société anonyme d'habitations à loyer modéré dénommée Le Foyer mayennais, à Mayenne (Mayenne), en date des 21 avril 1947 et 21 novembre 1949, ayant décidé la dissolution de cet organisme et arrêté les comptes de liquidation, sans excédent d'actif;

La délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative d'habitations à loyer modéré dénommée Le Pays messin, à Metz (Moselle), 24, rue Migette, arrêtant les comptes de liquidation ne comportant après extinction du passif aucun excédent d'actif;

La délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative d'habitations à loyer modéré dénommée La Maison mouvalloise, à Mouvaux (Nord), en date du 15 février 1951, arrêtant les comptes de liquidation sans excédent d'actif.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, est approuvée, dans les conditions prévues par l'article 10, paragraphe 3, du décret du 10 janvier 1907 et au seul point de vue de la législation sur les habitations à loyer modéré, la dissolution de la société anonyme d'habitations à loyer modéré dénommée Le Logis populaire, à Essonnes (Seine-et-Oise), 10, route de Fontainebleau, prononcée en raison de sa fusion avec la société anonyme La Maison des anciens combattants, à Versailles (impasse Nungesser-et-Coli).

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, est approuvée la décision de l'assemblée des administrateurs de la société coopérative d'habitations à loyer modéré dénommée La Ruche creilloise, à Creil (Oise), en date des 20 novembre et 18 décembre 1937, prononçant la dissolution de cet organisme à compter du 23 décembre 1937, sans excédent d'actif.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, est approuvé le principe de la dissolution de la société anonyme d'habitations à loyer modéré dénommée Mon Toit, à Hellemmes (Nord), compte tenu du jugement du tribunal civil de Lille en date du 17 mars 1950, homologuant le concordat intervenu entre les actionnaires de la société précitée, moyennant abandon de son actif.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, est approuvée, sous réserve de la production ultérieure des comptes de liquidation, la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative d'habitations à loyer modéré dénommée Le Foyer wallersien, à Wallers (Nord), en date du 15 octobre 1950, décidant la dissolution anticipée de cet organisme.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 août 1951, sont approuvés le principe de la dissolution de la société anonyme d'habitations à loyer modéré dénommée Société d'habitations à loyer modéré d'Etretat, mairie d'Etretat (Seine-Inférieure), et la prise en charge de l'actif immobilier de la Société d'habitations à loyer modéré d'Etretat par l'office d'habitations à loyer modéré de la Seine-Inférieure.

Homologation d'un coefficient d'adaptation départemental au Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 août 1951, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département de l'Eure, affectés du coefficient de base 15,8, établi en valeur avril 1951.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de juillet 1951 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de juin 1951 inclus, le coefficient fixé par l'arrêté du 6 juin 1951, rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels, restera en vigueur.

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), directeur de l'administration générale, dans la limite de ses attributions, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier:

1° Au recrutement, à l'affectation, à l'avancement, à la rémunération, à la discipline et à la cessation de fonctions des personnels de l'administration centrale et des services extérieurs;

2° A la signature de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de toutes pièces justificatives de dépenses, de tous ordres de recettes et autres pièces comp-

tables, ainsi que de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 22 vendémiaire an VIII;

3° A l'approbation des marchés de travaux ou de fournitures ainsi que des conventions de toute nature, dans la limite d'un montant de dix millions de francs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mercredi 22 août 1951.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Sénégal (collège unique) (M. Billiemaz, rapporteur).

2. — Suite de la discussion du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Niger (collège unique) (M. Valentino, rapporteur).

3. — Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Soudan (collège unique) (M. Darou, rapporteur).

4. — Discussion du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales du territoire de la Guinée (collège unique) (M. Mailez, rapporteur).

5. — Discussion du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Gabon (collège des citoyens de statut personnel) (M. Apithy, rapporteur).

6. — Discussion du rapport du 1er bureau sur les opérations électorales du territoire de Belfort (Mme Lempereur, rapporteur).

7. — Discussion du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du territoire du Moyen-Congo (collège des citoyens de statut personnel) (M. Conombo, rapporteur).

8. — Discussion du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département d'Oran (2e collège) (M. Ait-Ali, rapporteur).

9. — Discussion du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Saône (M. Dagain, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 22 août 1951.

N° 135 (rectifié). — Proposition de loi de M. Soustelle tendant à l'établissement des contrats d'association capital-travail (renvoyée à la commission du travail).

N° 136 (rectifié). — Proposition de loi de M. Vendroux tendant à favoriser la construction de logements (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 237. — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute tendant à modifier l'article 158 du décret du 27 novembre 1946 sur la sécurité sociale dans les mines, concernant les trois années de mariage exigées pour bénéficier de la pension de reversion aux veuves d'affiliés à la C. A. N. S. S. M. (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 304. — Proposition de loi de M. Raymond Guyot tendant à déterminer le taux et le payement des prestations familiales pour les Algériens salariés ou travailleurs indépendants travaillant en France et dont la famille réside en Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 320. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 50-205 du 11 février 1950 relative aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs de travail (art. 31 X du chapitre 4 *bis* du titre II du livre 1er du code du travail) et instituant un indice mobile des salaires par rapport aux prix et à la production (renvoyée à la commission du travail).

N° 379. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis portant réforme de la filiation et tendant à modifier les articles 335, 340, 341 et 342 du code civil (renvoyée à la commission de la justice).

N° 389. — Proposition de loi de M. Rosenblatt tendant à introduire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle la loi des 30 et 31 octobre 1886 abrogeant la loi Falloux (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 393. — Proposition de loi de M. Meck tendant à proroger les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux caisses d'épargne fonctionnant dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission des finances).

N° 395. — Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis tendant à modifier les structures et le financement des divers régimes de prestations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 396. — Proposition de loi de M. Defos du Rau tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères (renvoyée à la commission de la justice).

N° 426. — Proposition de loi de M. Delcos tendant à modifier l'article 1651 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 428. — Proposition de loi formulée par M. Rabouin et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à permettre une revision exceptionnelle des listes électorales (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 430. — Proposition de loi formulée par M. Mamadou Dia et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à modifier, en faveur des étudiants de l'Union française, l'âge limite fixé par la loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948 étendant aux étudiants les assurances sociales (renvoyée à la commission du travail).

N° 431. — Proposition de loi formulée par M. Dulin et transmise par M. le président du Conseil de la République, portant création d'attachés agricoles (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 432. — Proposition de loi formulée par M. Dulin et transmise par M. le président du Conseil de la République, portant modification de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 435. — Proposition de loi de M. Chazette, transmise par M. le président du Conseil de la République, concernant les justices de paix des stations thermales, balnéaires et climatiques (renvoyée à la commission de la justice).

N° 436. — Proposition de loi de M. Boulangé, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à permettre la validation pour la retraite de certains services accomplis par les fonctionnaires et agents de préfecture (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 442. — Proposition de loi de M. Landry transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à rétablir la subvention instituée au profit de la Corse par la loi du 8 juillet 1912 (renvoyée à la commission des finances).

N° 450. — Proposition de loi de M. Delalande transmise par M. le président du Conseil de la République portant modification de la loi du 19 avril 1898 sur la répression des attentats commis envers les enfants (renvoyée à la commission de la justice).

N° 486. — Proposition de loi de M. Schaff tendant à l'abrogation des dispositions de l'article 41 de la loi municipale d'Alsace et de Lorraine du 6 juin 1895 concernant l'adjonction des contribuables plus imposés pour certaines délibérations du conseil municipal (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 493. — Proposition de loi de M. Bartolini tendant à allouer aux ouvriers et ouvrières travaillant dans les établissements de l'Etat (air, guerre et marine) une prime de rendement variant de 0 à 40 p. 100 du salaire minimum de leur catégorie, au taux moyen de 16 p. 100 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 500. — Proposition de résolution de M. Francis Leenhardt tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée nationale d'une réforme fiscale des artisans (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 501. — Proposition de résolution de M. Cordonnier tendant à inviter le Gouvernement à attribuer une indemnité spéciale aux personnes des mairies ayant participé aux travaux de dépouillement des votes le 17 juin 1951 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 503. — Proposition de loi de M. Cordonnier tendant à accorder aux mutilés du travail des réductions sur les transports (Société nationale des chemins de fer français et entreprises locales de transports) (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 508. — Proposition de loi de M. Estradère tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères (renvoyée à la commission de la justice).

N° 524. — Proposition de loi de M. Lucien Lambert tendant à exonérer de l'impôt sur les bénéfices agricoles certains arbres fruitiers pendant les années qui suivent immédiatement leur plantation (renvoyée à la commission des finances).

N° 525. — Proposition de loi de M. Pierre Villon tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage, de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 526. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à rembourser aux anciens prisonniers de guerre les marks de camp qu'ils détenaient à leur retour de captivité dans les limites fixées par les organisations d'anciens prisonniers de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 527. — Proposition de loi de M. Lamps tendant, en ce qui concerne le recouvrement des impôts, à supprimer la majoration de 10 p. 100 (renvoyée à la commission des finances).

N° 529. — Proposition de loi de M. André Mancey tendant à ajouter un paragraphe e à l'article 166 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 530. — Proposition de loi de M. André Mancey tendant à étendre l'ordonnance du 22 février 1945, modifiée par la loi du 16 mai 1946, sur les comités d'entreprises, aux mines et minières (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 531. — Proposition de loi de M. Barthelemy tendant à l'attribution aux facteurs des postes, télégraphes et téléphones obligés par leurs obligations professionnelles à prendre leur repas de midi hors de leur domicile, de l'indemnité de mission dans la résidence (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 532. — Proposition de loi de M. Barthélemy tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents, employés et ouvriers des administrations de l'Etat et des services publics qui ont été mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessures de guerre, d'accidents ou de maladie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 551 (rectifié). — Proposition de loi de M. Peytel portant: 1° amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; 2° abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; 3° revision de l'épuration administrative (renvoyée à la commission de la justice).

N° 697 (1). — Proposition de résolution de M. Billat tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit exceptionnel de 120 millions de francs aux départements de l'Isère et de la Drôme, destiné à secourir les populations et collectivités victimes de l'ouragan qui a ravagé la région agricole située entre Saint-Marcellin (Isère) et Romans (Drôme), le 13 août 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 727. — Projet de loi de M. Robert Schuman autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 753. — Proposition de loi de M. Loustau tendant à assouplir les modalités d'application des dispositions édictant la distillation obligatoire prévue par les articles 75 et 76 du code du vin (renvoyée à la commission des boissons).

N° 755. — Projet de loi de M. René Mayer portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale) (renvoyé à la commission des finances).

N° 758. — Proposition de loi de M. Bessac tendant à compléter, pour les distances de plantation des arbres d'essence forestière, les dispositions de l'article 671 du code civil (renvoyée à la commission de la justice).

N° 759. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à instituer un abattement de 15 p. 100 sur le prix des denrées servant au calcul du prix des fermages (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 760. — Proposition de loi de M. Charles Barangé tendant à instituer un compte spécial du Trésor (renvoyée à la commission des finances).

N° 779 (1). — Proposition de résolution de M. Pierrard tendant à inviter le Gouvernement à assurer par les soins du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, la mise en état d'habitabilité et notamment la réfection des toitures, la mise hors d'eau, l'installation des cloisonnements en dur, et l'électrification des locaux de l'ancien centre professionnel de Petite-Synthe (Nord) habité par 150 familles ouvrières du fait de la crise de logement qui sévit avec une intensité particulière dans la région dunkerquoise (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 780. — Proposition de résolution de M. Joseph-André Hugues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures susceptibles de faire baisser efficacement les cours de la viande (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 781. — Proposition de résolution de M. Patinaud tendant à inviter le Gouvernement à donner mandat à ses représentants à la commission supérieure des conventions collectives, de soutenir la proposition de fixation du salaire minimum vital à 23.600 F (renvoyée à la commission du travail).

N° 782 (1). — Proposition de résolution de M. Abd-El-Kader Cadi tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence aux agriculteurs des régions du département de Constantine, dont les récoltes de céréales ont été en totalité détruites par les gelées et la sécheresse alternées, une aide complétant celle qui leur a été accordée par l'Assemblée algérienne (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

N° 783. — Proposition de résolution de M. Malbrant tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités, ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

Décès de députés.

Dans sa séance du mardi 21 août 1951, l'Assemblée nationale a été informée du décès:

1° De M. Aubry, député du département d'Ille-et-Vilaine;

2° De M. Pierre Chevallier, député du département du Loiret.

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du 21 août 1951, l'Assemblée nationale a nommé M. Mondon membre de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Corniglion-Molinier.

Nomination de membres de commissions extraparlementaires.

Dans sa séance du 21 août 1951, l'Assemblée nationale a nommé M. Marc Jacquet pour la représenter au sein de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

La commission du travail et de la sécurité sociale a nommé:

1° MM. Deboudt, Titeux et Viatte, pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission chargée d'étudier et de soumettre au Gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de sécurité sociale;

2° MM. Lanet et Patinaud pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure chargée de l'examen des questions relatives à la caisse nationale d'assurances en cas d'accidents;

3° MM. Besset et Courant, Mme Francine Lefebvre, pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure des comités d'entreprise;

4° MM. Joubert et Renard, pour représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission supérieure remplissant, en ce qui concerne les opérations de la caisse nationale d'assurances sur la vie, les attributions antérieurement dévolues aux commissions supérieures de la caisse nationale d'assurances en cas de décès et de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 22 août 1951 à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 143) de M. Jules-Julien portant organisation de l'artisanat;

La proposition de loi (n° 181) de M. Lambert tendant à suspendre l'application du traité d'union douanière signé le 26 mars 1949 entre la France et l'Italie.

II. — Décision à prendre en ce qui concerne le rapport (n° 13026) de Mme Degrond sur sa proposition de loi (n° 9325) tendant à modifier l'article 12 de la loi du 7 mai 1917 ayant pour objet l'organisation du crédit aux sociétés coopératives de consommation.

III. — Discussion du rapport de M. André Hugues sur la proposition de loi (n° 66) de M. Taillade portant statut des professions d'agent immobilier, de mandataire en vente de fonds de commerce et de négociants en biens.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 22 août 1951, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Communication du président.

II. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 625) de M. Desson relative au prix du papier destiné aux livres classiques primaires.

La commission des finances se réunira le mercredi 22 août 1951, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 698) collectif d'ordonnancement portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951; 2° ratification de décrets. — M. le rapporteur général.

II. — Eventuellement: projet de loi (n° 696) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Affaires étrangères). — M. Corniglion-Molinier, rapporteur.

III. — Eventuellement: projet de loi (n° 755) portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale). — M. Simonnet, rapporteur.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 22 août 1951 à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 231) de M. Minjoz tendant à rétablir le divorce par consentement mutuel;

La proposition de loi (n° 235) de M. Minjoz tendant à modifier l'article 335 du code civil;

La proposition de loi (n° 278) de M. Tony Révillon tendant à modifier l'adoption;

La proposition de loi (n° 431) de M. Chazette, sénateur, complétant les articles 18, 19 et 20 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 421) de M. Pierrard supprimant l'article 71 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 411) de M. Defos du Rau complétant la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères;

La proposition de loi (n° 340) de M. Frédéric-Dupont sur la protection des animaux;

La proposition de loi (n° 507) de M. Isorni et de M. de Saivre tendant à l'amnistie des faits de collaboration;

La proposition de loi (n° 260) de Mme Sportisse amnistiant les délits à caractère politique commis en Algérie;

La proposition de loi (n° 371) de M. Rosenblatt assurant aux justiciables du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des droits égaux devant la justice;

La proposition de loi (n° 444) de M. Patient, sénateur, tendant au rétablissement d'une cour d'appel autonome en Guyane;

La proposition de résolution (n° 294) de M. Minjoz invitant le Gouvernement à organiser un système d'assurance obligatoire contre les accidents;

La proposition de loi (n° 290) de M. Pierre Chevallier relative à l'obligation pour les propriétaires de véhicules automobiles de s'assurer contre les accidents causés aux tiers.

II. — Rapport de M. Grimaud sur le rapport (n° 328) repris de la précédente législature sur la proposition de loi abrogeant le dernier alinéa de l'article 90 du code civil relatif à la déclaration judiciaire de décès.

III. — Suite du rapport de M. de Moro-Giafferri sur le rapport (n° 333) repris de la précédente législature sur la proposition de loi réprimant la contrefaçon des créations des industries saisonnières de l'habillement et de la parure.

IV. — Rapport de M. Muller sur la proposition de résolution (n° 97) de M. Duclos invitant le Gouvernement à prendre des mesures d'amnistie pour le 14 juillet.

V. — Rapport de M. Minjoz sur le rapport (n° 339) repris de la précédente législature sur le projet et la proposition de loi modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

VI. — Rapport de M. Lacaze sur le rapport (n° 324) repris de la précédente législature sur la proposition de loi tendant à modifier les dispositions relatives au nom des enfants naturels reconnus d'abord par la mère et ultérieurement par le père.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 23 août 1951, à onze heures (local de la commission n° 264):

Rapport (n° 673) de M. Sion sur son rapport repris de la précédente législature relatif à l'augmentation de retraite des ouvriers mineurs.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 23 août 1951, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 354) de M. Cristofol tendant à modifier l'article 81 de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 (code de la nationalité française), afin de permettre aux étrangers naturalisés de pouvoir voter;

La proposition de loi (n° 389) de M. Cristofol tendant à fixer à vingt ans la majorité politique et à modifier l'article 12 du titre II du décret organique du 2 février 1852;

La proposition de loi (n° 482) de M. Cristofol concernant certaines inscriptions sur les listes électorales;

Les propositions de résolution (n° 359) de M. Emile Hugues, (n° 394) de M. Félix Gouin et (n° 410) de M. Defos du Rau, relatives à la modification du règlement;

La proposition de résolution (n° 402) de M. Paul Coste-Floret tendant à la revision de la Constitution;

La proposition de loi (n° 685) de M. Bissel concernant la modification de la législation des élections dans les départements d'outre-mer.

III. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 685) de M. Bissel tendant à modifier le décret n° 50-1581 du 29 décembre 1950 pour l'application de l'article 7 de la loi du 16 décembre 1950 modifiant pour les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion la législation des élections.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Defos du Rau sur l'élection de la Haute Cour de justice.

V. — Suite de l'examen du rapport de M. Bardoux sur les propositions de résolution (n° 91) de M. Bardoux, (n° 123) de M. J.-P. Palewski et (n° 240) de M. Lecourt tendant à modifier et compléter le règlement.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 22 août 1951, à seize heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 251) de Mme Poinso-Chapuis (formation professionnelle);

La proposition de résolution (n° 281) de M. Jean-Moreau (allocations de vieillesse);

La proposition de résolution (n° 282) de Mme Degrond (allocation temporaire);

La proposition de loi (n° 289) de M. Pierre Chevallier (congé supplémentaire des veufs, pères de famille);

La proposition de loi (n° 309) de M. Wagner (majoration des pensions de vieillesse pour tierce personne);

Le rapport (n° 344) de la précédente législature (abattements de zones);

Le rapport (n° 345) de la précédente législature (accidents du travail);

Le rapport (n° 347) de la précédente législature (chômage dans les départements d'outre-mer);

La proposition de loi (n° 392) de M. Sion (avantages précunlaires aux médaillés d'honneur du travail);

La proposition de loi (n° 397) de M. Defos du Rau (cotisations aux caisses d'allocations familiales);

La proposition de loi (n° 424) de M. Signor (chômage partiel);

La proposition de loi (n° 441) de M. Landry, sénateur (contrôle des dépenses d'action sanitaire et sociale);

La proposition de loi (n° 458) de M. Frédéric-Dupont (cotisations aux caisses d'allocations familiales);

Le rapport (n° 479) de la précédente législature (allocation de vieillesse).

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la trésorerie du régime général de la sécurité sociale. Eventuellement, examen de l'avis.

III. — Examen d'une demande de reprise du rapport (n° 12565) de M. Viatte sur sa proposition de loi (affiliation des gérants de société à la sécurité sociale).

IV. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour que tiendra la commission de l'agriculture le mercredi 22 août 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232):

Demande d'urgence pour la proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à instituer un abattement de 15 p. 100 sur le prix des denrées servant au calcul du prix des fermages.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 22 août 1951, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par M. Minjoz pour sa proposition de résolution (n° 695) tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute procédure d'expulsion pour cause de non-payement à l'encontre des locataires qui, bénéficiaires de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers, ne l'ont pas encore perçue. — Nomination du rapporteur.

Réunions de commissions du mercredi 22 août 1951.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 208.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures. — Local n° 264.

Sous-commission du travail et de la sécurité sociale, chargée d'étudier le fonctionnement et la situation financière de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 255.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 23 août 1951.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des membres participants des sociétés mutualistes, mobilisés, prisonniers de guerre, déportés politiques, résistants, travailleurs non volontaires, réfractaires au service du travail obligatoire et anciens combattants. (Nos 321 et 570, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 98 concernant l'application des principes du droit d'organisation et de négociation collective adoptée par la conférence internationale du travail dans sa 32e session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949. (Nos 421 et 571, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale, le protocole général et les accords complémentaires relatifs à la sécurité sociale intervenus le 10 juillet 1950 à Paris entre la France et la République fédérale d'Allemagne. (Nos 422 et 572, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention concernant les travailleurs frontaliers, signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles. (Nos 444 et 573, année 1951. — M. Abel-Durand, rapporteur.)

5. — Décision sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Bordeneuve tendant à inviter le Gouvernement à prévoir pour la préparation et la participation de la France aux Jeux olympiques de 1952 un crédit de 100 millions de francs. (N° 581, année 1951. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Gondjout, jusques et y compris M. Jézéquel.

Tribunes. — Depuis M. Jozeau-Marigné, jusques et y compris M. Jean Maroger.

Nomination de membres de commissions générales.

Dans sa séance du 21 août 1951, le Conseil de la République a nommé:

M. Namy (Louis) membre de la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), en remplacement de M. Chaintron.

M. Namy (Louis) membre de la commission du ravitaillement et des boissons, en remplacement de M. Primet.

M. Primet (Jean) membre de la commission des finances, en remplacement de M. Demusois.

M. Chaintron membre de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, en remplacement de M. Demusois.

Démission de sénateurs.

Dans sa séance du 21 août 1951, le Conseil de la République a pris acte de la démission de MM. Bernard Lafay, sénateur de la Seine, Jean Saint-Cyr, sénateur de l'Ain, et Raymond Dronne, sénateur de la Sarthe.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(64 membres au lieu de 66.)

Supprimer les noms de MM. Bernard Lafay et Saint-Cyr.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS

Supprimer la rubrique:

Rattaché administrativement aux termes de l'article 16 du reglement.

(1 membre.)

M. Dronne.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 21 août 1951.

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Hamon (Léo), Lionel-Pélerin, Lodéon, Rogier, Sarrien, Schwartz, Soldani, Zussy.

Suppléants. — M. Bertaud (de M. Le Bosser), M. Chaintron (de M. Marrane), M. Pouget (de M. Cornu), M. Restat (de M. Borgeaud).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 22 août 1951, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 224, année 1951) De M. Delalande, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux victimes de la tornade qui a ravagé plusieurs régions du département de la Mayenne;

(N° 364, année 1951) De M. Manpoil, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux viticulteurs de Saône-et-Loire victimes des gelées et à indemniser ceux qui ont perdu, pendant deux années consécutives, la totalité de leur récolte;

(N° 513, année 1951) De M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux victimes des orages de grêle dans le département de l'Aude;

(N° 519, année 1951) De M. Alex Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide d'urgence aux victimes de la tornade qui a ravagé les cultures et installations de cultures horticoles de l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes);

(N° 520, année 1951) De M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Haute-Garonne victimes des récents orages;

(N° 538, année 1951) De M. Boulangé, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du territoire de Belfort, éprouvées par les orages de grêle;

(N° 546, année 1951) De M. Grégory, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs du département des Pyrénées-Orientales victimes d'orages de grêle ayant détruit ou compromis gravement leurs récoltes, et à exonérer les viticulteurs sinistrés des obligations de blocage et de distillation pour les années 1950 et 1951;

(N° 547, année 1951) De M. Auberger, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de l'Allier, victimes des récents orages;

(N° 548, année 1951) De M. Tellier, tendant à inviter le Gouvernement à indemniser les victimes de l'orage de grêle du 30 juillet 1951 dans le canton d'Audruicq (Pas-de-Calais);

(N° 554, année 1951) De M. Gravier, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux victimes des tornades et orages de grêle qui ont ravagé le département de Meurthe-et-Moselle;

(N° 567, année 1951) De M. Schleiter, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux victimes des tornades et orages de grêle qui ont ravagé le département de la Meuse;

(N° 569, année 1951) De M. Chochoy, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes des orages de grêle qui se sont abattus sur le Pas-de-Calais, à accorder à ces sinistrés un crédit de 75 millions à titre de premier secours, à les exonérer de l'impôt sur les bénéfices agricoles en 1951, à soutenir au maximum la caisse départementale de crédit agricole, à déclarer les zones atteintes sinistrées, à déposer un projet de loi portant création d'une caisse nationale contre les calamités agricoles.

II. — Examen des propositions de résolution:

(N° 504, année 1951) De M. Brousse, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires en vue d'obtenir une production suffisante de blé pour assurer une alimentation normale et permanente aux consommateurs français;

(N° 566, année 1951) De M. Driant, tendant à inviter le Gouvernement à fixer pour l'année 1951 le prix du blé à 3.800 F le quintal.

Nomination d'un rapporteur.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 22 août 1951, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 226, année 1951) concernant l'ordre des géomètres experts;

La proposition de loi (n° 445, année 1951) relative au transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent;

La proposition de résolution (n° 581, année 1951) de M. Bordeneuve relative à la participation de la France aux Jeux olympiques de 1952. Discussion immédiate de cette proposition.

II. — Désignation de deux sénateurs à l'effet de représenter le Conseil de la République à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.).

III. — Questions diverses.

Rectificatif.

La réunion de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, prévue pour le mercredi 22 août 1951, à seize heures trente (local n° 207), est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 22 août 1951.

Commission des affaires étrangères, à seize heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à quinze heures. — Local n° 217.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix heures trente. — Local n° 207.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures trente. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 23 août 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant les groupes d'immeubles et les lotissements en Nouvelle-Calédonie. (N°s 322, année 1950 et 188, année 1951. — M. Antonini, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (N°s 266 et 323, année 1950 et 191, année 1951. — M. Aubert, rapporteur; et n°s 13 et 199, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du mardi 21 août 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Jousselin membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Paul Catrice.

M. Michalet membre de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Ben Gana.

M. Michalet et M. Gorse membres de la commission des relations extérieures, en remplacement de MM. Ben Gana et Charles Dumas.

M. Charles Margueritte membre de la commission de la défense de l'Union française, en remplacement de M. Léon Boutbien.

Mme Caffot membre de la commission d'information, en remplacement de M. Estèbe.

Comité directeur du F. I. D. E. S.

Dans sa séance du 21 août 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Jacobson membre du comité directeur du F. I. D. E. S.

Comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Dans sa séance du 21 août 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Begarra membre du comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 13 août au 20 août 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1514. — La situation économique du Moyen-Orient.... 105 F.
N° 1517. — L'Islande ..... 40 F.
N° 1519. — La situation économique de l'Amérique latine (2e section: le développement économique de l'Amérique latine et ses principaux problèmes). 65 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

Italie n° 123..... 45 F.
Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 2213. — Commonwealth britannique (*Journaux africains. — Un dominion noir ?*)..... 20 F.
N° 2214. — U. R. S. S. (*L'université de Moscou. — Staline, homme politique réaliste*)..... 20 F.
N° 2215. — Amérique latine (*Le régime présidentiel en Colombie. — Le Brésil d'aujourd'hui*)..... 20 F.
N° 2216. — Hongrie (*Le stakhanovisme et la santé des ouvriers. — Le peuple hongrois et la paix*)..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 189 du 14 août présente notamment: les grands marchés pendant le deuxième trimestre 1951. — Les données du problème agraire en Egypte.
Le numéro..... 30 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques»: six mois, 750 F; un an, 1.500 F.

5° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 172 du 18 août présente notamment en variétés statistiques: la récolte des céréales en France.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Vente au numéro (à l'exception du *Bulletin hebdomadaire de statistique*) et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	20 août — Cours relevés après Bourse	DEVISES	21 août 1951 — Cours relevés avant Bourse	21 août 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
703 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 625 .....
1222 25	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1222 25 .....
8062 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
161 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
331 20	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	331 20 .....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris

COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS

et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Frieda-Marie Gomel, née Tonidandel, demeurant à Boulange, cité n° 74, représenté par Mes Schwartz et Wolff, avocats à Thionville, actionné son époux Gomel (Abel), actuellement sans domicile ni résidence connus pour excès, sévices et injures graves, et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Gomel (Frieda) assigne M. Gomel (Abel) aux débats oraux qui auront lieu le 26 novembre 1951, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Thionville, le 6 août 1951.

Le greffier du tribunal de première instance.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Stéphan Bernstein, né le 10 juillet 1900, à Boryslaw (Pologne), demeurant à Grésy-sur-Aix (Savoie), Français par naturalisation, décret du 1er juin 1951, n° 17191 x 48, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de changer son nom patronymique en celui de Gruber.

M. Belarbi (Mustapha), né à Sétif (département de Constantine), le 17 janvier 1928, fils de feu Belarbi (Harrat) et de feue Gantert (Christina-Albertine), ouvrier balancier, demeurant rue des Medjahers, n° 3, à Mostaganem (Oran), actuellement sous les drapeaux, soldat au centre d'instruction du matériel n° 10, à l'Alma (Alger) demande par requête au garde des sceaux, à changer de nom patronymique et à substituer au nom de Belarbi, celui de Gantier.

Mlle Levy (Aline-Pasteur), née le 2 avril 1901 à Montargis (Loiret), demeurant à Lyon (Rhône), 1, rue d'Egypte, dépose une requête auprès du garde des sceaux, afin d'être autorisée à s'appeler légalement à l'avenir Claudet, et subsidiairement Claudés, au lieu de Levy.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Bréhan-Loudéac.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: salle Saint-Yves, bourg de Bréhan.

23 juillet 1951. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **La Garenne.** But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: café François, les Marches.

26 juillet 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire Teyssier-Montebello.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement des écoles libres. Siège social: 18, boulevard Montebello, à Albi.

28 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Les Cols Bleus gueugnonnais.** But: amicale d'anciens marins, resserrer les liens d'amitié. Siège social: hôtel de ville de Gueugnon.

30 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Les Amis de l'école publique de Viersat.** But: poursuivre l'œuvre d'éducation physique, intellectuelle, morale et artistique entreprise à l'école publique. Siège social: école publique de Viersat.

30 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. Société de chasse **L'Union.** But: conservation du gibier et suppression du braconnage. Siège social: café Beauchamp, Sèderon.

31 juillet 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Amicale de Vix.** But: limitation de chasse et répression du braconnage. Siège social: chez le président, à Vix.

1er août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Association des chasseurs de Mesnil-Thomas.** But: organisation de la chasse, répression du braconnage, protection et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Mesnil-Thomas.

1er août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Barcelonnette. **Ski-Club de la Foux-d'Allos.** But: propager le goût du ski, établir entre ses membres des relations solidaires et amicales, organiser des excursions, causeries, conférences, projections se rapportant au ski, prendre et défendre les intérêts généraux et plus particulièrement ceux de ses membres. Siège social: chalet Simond, la Foux-d'Allos.

2 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Ski-Club d'Ambérieu.** But: développement des sports d'hiver et de la montagne, préparation au brevet de skieur militaire. Siège social: hôtel de l'Europe, Ambérieu-en-Bugey.

2 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Le Rideau roncyais.** But: permettre des réunions amicales aux personnes des deux sexes pour l'organisation de séances théâtrales à Roncey et aux environs tout en leur donnant des distractions saines et morales. Siège social: mairie de Roncey.

4 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Amicale des convalescents du prieuré de Lamalgue.** But: créer et entretenir entre tous les convalescents l'esprit de camaraderie, d'entr'aide et de discipline collective, assurer, en cas de besoin, la défense de leurs intérêts matériels et moraux. Siège social: 50, boulevard du Littoral, Toulon.

7 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Comice agricole du canton de Sainte-Sévère-sur-Indre.** But: développer l'agriculture sous toutes les formes et améliorer les races animales. Siège social: mairie de Sainte-Sévère.

7 août 1951. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Société de chasse de Bonlier.** But: conservation du gibier, repeuplement au besoin, répression du braconnage. Siège social: mairie de Bonlier, par Beauvais.

8 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Séminaire des missions de Saint-Martin-d'Ablois.** But: exploitation de maisons d'études missionnaires. Siège social: Saint-Martin-d'Ablois.

8 août 1951. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association des amis de l'école libre de Notre-Dame-de-Bonsecours.** But: aide morale et financière, éducation populaire et sportive; achat, entretien, location d'immeubles pour ladite société. Siège social: 12, rue de Bonsecours, Nancy.

16 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association communale des propriétaires et chasseurs de Boissy-le-Châtel.** But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres, amélioration de la chasse, protection des récoltes, repeuplement, destruction des animaux nuisibles, protection des animaux utiles, poursuite de tous délits visant la chasse et les propriétés. Siège social: salle de la mairie, Boissy-le-Châtel.

16 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Groupement des propriétaires et chasseurs « des Granges » de Boissy-le-Châtel.** But: s'unir dans un intérêt commun et contracter entre eux un acte de société civile à l'effet de mettre en commun le droit de chasse leur appartenant sur une propriété. Siège social: chez le président, « aux Granges », Boissy-le-Châtel.

16 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Groupement des commerçants forains et assimilés d'Amiens.** But: défense des adhérents et développement des activités commerciales. Siège social: café Vasseur, 22 *bis*, place Notre-Dame, Amiens.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1951: page 7818, 1re colonne, 10e annonce, **Les Amis de la musique de genre,** au lieu de: « Déclaration: 2 juillet 1951 », lire: « 25 juin 1951 ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.